Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE 92/109/CEE DU CONSEIL

du 14 décembre 1992

relative à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

(JO L 370 du 19.12.1992, p. 76)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004	L 47	1	18.2.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1992L0109:20010301:FR:PDF